



## L'État projette-t-il prochainement d'effectuer les actions anti tabac suivantes ..

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 23 avril 2008

---

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si l'État projette prochainement d'effectuer les actions anti tabac suivantes :

- interdiction de la vente de tabac aux moins de 18 ans ( comme en Italie et dans certaines régions de Suisse)
- Interdiction de la vente des cigarettes aromatisées à la fraise, au chocolat, etc. (n'a t-on pas interdit les paquets de 10 car ils étaient pour enfants ?)
- Augmentation des prix
- Interdiction de la publicité pour le tabac dans les sport mécaniques
- Prise en charge à 100% des aides à l'arrêt de fumer
- Mettre des images chocs sur les paquets plutôt qu'un simple message, comme au Canada ?

Si non, pensez vous (vous, association anti tabac) souffler au gouvernement ces quelques propositions ?

Merci pour votre réponse.

### Réponse :

Si cet ensemble de mesures était mis en place simultanément, cela entrainerait une régression immédiate et très importante du tabagisme en France car l'image sociale et culturelle du tabac s'effondrerait immédiatement.

Mais il n'y a aucun espoir pour qu'une telle décision soit prise car le lobby du tabac est beaucoup trop puissant pour ne pas imaginer qu'il ne pèsera pas de tout son poids sur les décisions politiques et sur les parlementaires. Et les relais qu'il trouve dans les syndicats professionnels l'accompagneront dans cette démarche.

Les associations qui luttent contre le tabagisme ne désarment pas. Chacune, selon sa sensibilité, ou réunies au sein de l'Alliance Contre le Tabac, elles maintiennent une pression permanente sur les décideurs pour obtenir des décisions dont vous avez dressé une liste assez précise.

La réussite du décret Bertrand a cependant tendance à démobiliser les Français et leurs dirigeants, et cela ressemble beaucoup à la démobilisation qui a suivi la promulgation de la loi Évin et qui a entraîné sa déchéance.

DNF préfère privilégier les actions qui permettent de maintenir une vigilance à haut niveau, notamment dans les domaines de

- l'information permanente,
- la formation des responsables d'établissements,
- l'aide et l'accompagnement pour les victimes du tabagisme
- la veille juridique et judiciaire concernant la bonne application du décret. Et là, chaque matin, fleurit une

## **L'État projette-t-il prochainement d'effectuer les actions anti tabac suivantes ..**

---

nouvelle supercherie pour contourner la loi. Les journalistes de l'audiovisuelle sont d'ailleurs très friands de ces innovations souvent illégales : exception bar à chicha, cigarette électronique, cigarette à gout de bonbon, restaurant transformé en club privé, terrasses fumeurs totalement fermées ...

- la veille juridique et judiciaire concernant le respect de la loi qui interdit la publicité et la propagande pour le tabac. Et là, le lobby du cigare aidé par des journalistes et des intellectuels libertaires mène un combat sans merci pour imposer une exception pour la promotion du cigare.

Sans négliger l'impact des autres mesures que vous préconisez, DNF préfère baliser le terrain avec, en main, une réglementation opposable, plutôt que de se lancer dans des projets qui risquent de ne voir le jour que dans un avenir lointain.